Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_88_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
01/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	24
Absents représentés	
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt novembre deux mil vingt-cinq.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : M. CHARLIER Thierry ;

Secrétaire de séance : M. MONLIBERT Eric ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2025-11-88 - MARCHES PUBLICS - Aménagement de la rue Joachim du Bellay : Avenant à la convention financière d'effacement des réseaux SDE 35

Rapporteur : Dominique MARCHAND

Considérant la délibération n° 2023.04.40 qui valide l'avant-projet définitif du projet de réaménagement de la rue Joachim du Bellay ;

Considérant la délibération n° 2023.09.71 qui valide deux conventions financières avec le SDE 35 pour la rénovation et l'extension du réseau d'éclairage public ;

Considérant la délibération n° 2023.12.105 qui valide la convention financière présentée par le SDE 35 pour l'enfouissement coordonné du réseau d'électricité avec des réseaux d'éclairage et télécommunications, pour le tronçon côté est de la rue Joachim du Bellay ;

Les travaux étant terminés, le bilan financier définitif est présenté par le SDE 35 pour l'enfouissement coordonné des 3 réseaux. Ce bilan est accompagné d'un avenant à la convention pour le reste à charge pour la collectivité pour :

- Les travaux sur le réseau électrique,
- Les travaux sur le réseau d'éclairage public.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_88_2-DE

Cet avenant consiste à modifier les modalités financières de la convention afin de recalculer la participation de la commune :

- En tenant compte d'un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle des travaux sur le réseau électrique, du fait de l'application des quantités réelles du chantier à un bordereau de prix spécifique correspondant à la moyenne des bordereaux de prix des entreprises attributaire des marchés du SDE35 ;
- En tenant compte des travaux supplémentaires d'éclairage public suivants :
  - Prise en compte d'un candélabre existant à raccorder au réseau neuf (non visible sur le chantier car caché dans la végétation haute, derrière la chapelle)
  - Prise en compte d'un coffret basse tension encastré dans un mur et alimentant l'éclairage intérieur de la chapelle Notre Dame de la Délivrande. Recherche du câble, géo-détection et mise hors tension
  - Remplacement de ce câble par un câble neuf, pose d'un nouveau coffret encastré dans un nouveau mur (aménagement de voirie aussi aux abords de la chapelle pour alimenter l'éclairage de la chapelle
  - Déplacement d'un massif et d'un candélabre neuf déjà posé, suite à une modification du projet d'aménagement en fin de chantier

Ci-dessous, les montants avant et après bilan financier :

Travaux sur le réseau électrique basse tension

	Convention initiale - estimation	Avenant
Base de calcul de la participation	35 973,46 €	38 452,59 €
Taux SDE plancher	60 %	60 %
Modulation appliquée	1	1
Taux SDE final après application éventuelle d'une modulation	60 %	60 %
Montant de la participation du SDE 35	21 584,08 €	23 071,55 €
Montant de la participation du bénéficiaire H.T.	14 389,38 €	15 381,04 €
TVA	0 €	0 €
Montant total de la participation du bénéficiaire	**14 389,38 €**	**15 381,04 €**

Montant supplémentaire de la participation communale : 991,66 €

Travaux sur le réseau d'éclairage public

	Convention initiale - estimation	Avenant
Base de calcul de la participation	12 772 €	24 356,84 €
Taux SDE plancher	50 %	50 €
Modulation appliquée	1	1
Taux SDE final après application éventuelle d'une modulation	50 %	50 %
Montant de la participation du SDE 35	6 386 €	12 178,44 €
Montant de la participation du bénéficiaire H.T.	6 386 €	12 178,43 €
TVA	0 €	0 €
Montant total de la participation du bénéficiaire	**6 386 €**	**12 178,43 €**

Montant supplémentaire de la participation : 5 792,43 €

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_88_2-DE

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

	Convention initiale	Avenant
Base de calcul de la participation	7 931,78 €	
Montant estimé de la participation du bénéficiaire H.T.	7 931,78 €	7 689,87 €
TVA	1 586,36 €	1 537,97 €
Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	**9 515,14 €**	**9 227,84 €**

Montant à l'avantage de la collectivité du coût des travaux/participation communale : - 287,30 €

Participation totale pour ces 3 enfouissements : 6 496,79 €

Vu l'avis favorable de la Commission Espace public, environnement et réseaux du 18 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la convention financière, telle que présentée en annexe 1, proposée par le SDE 35 relative aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public de la rue Joachim du Bellay ;
- DE VALIDER les montants des participations, pour faire suite au bilan financier de l'opération présenté par le SDE 35 :
  - Travaux sur le réseau électrique : 15 381,04 €
  - Travaux sur réseau d'éclairage public : 12 178,43 €
  - Travaux sur les infrastructures de télécommunications : 9 227,84 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
Monsieur Eric MONLIBERT